

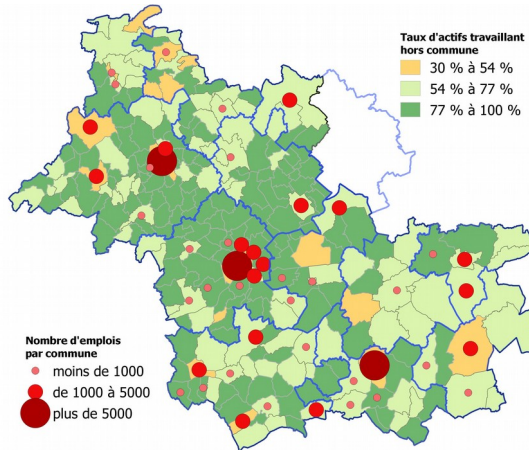
Janvier 2020

La mobilité domicile-travail en Loir-et-Cher

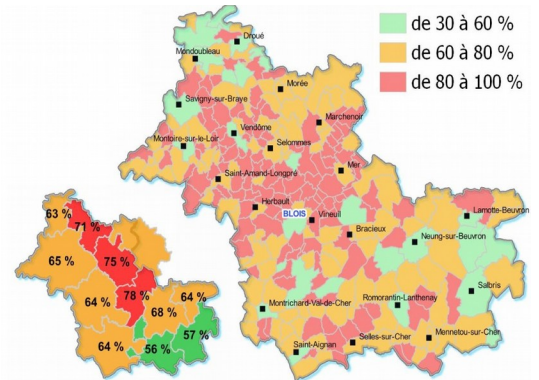
A partir principalement des fichiers de l'INSEE, la DDT a établi un diagnostic concernant la mobilité liée au travail des actifs du Loir-et-Cher.

Deux actifs sur trois travaillent hors de leur commune de résidence soit 5 % de plus qu'il y a dix ans. La voiture est le principal mode de déplacement (83%), il progresse légèrement depuis 2006. La distance moyenne parcourue par les actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence est de 45 km par jour, en légère hausse aussi. Les déplacements en transports en commun concernent 3,9 % des actifs, leur part est plus élevée (8,5%) pour les cadres dont une part importante travaille dans les métropoles régionales ou parisiennes.

Les principaux pôles d'emplois en 2016

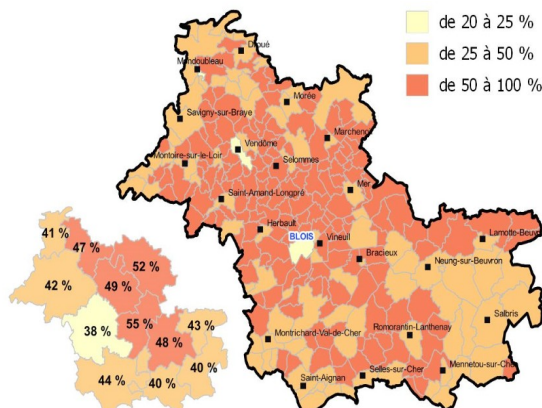


65 % des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence



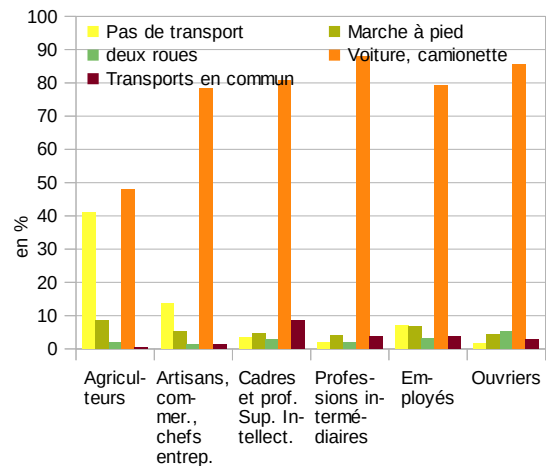
Le nombre d'actifs travaillant en dehors de sa commune progresse de 10 % en dix ans et concerne 2 actifs sur trois.

Près d'un ménage sur deux possède 2 voitures ou plus Part des ménages ayant 2 voitures ou plus



Moyenne départementale : 43 %

L'emploi se concentre sur les grands pôles. Les 55 communes de plus de 390 emplois totalisent 87 % des emplois de Loir-et-Cher.

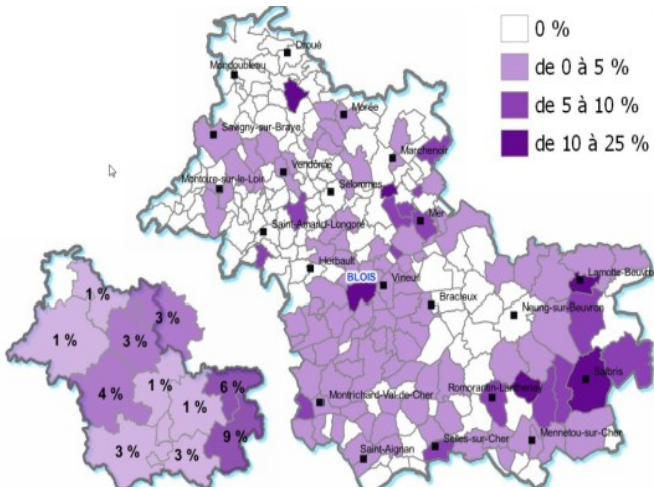


83 % des déplacements en voiture

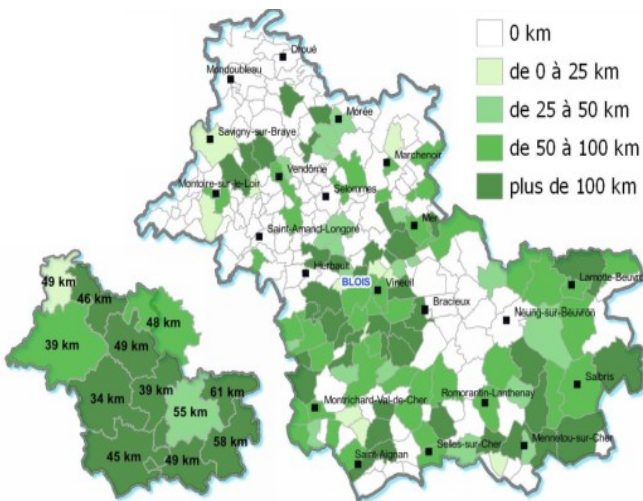
Si l'on exclut les agriculteurs dont plus de la moitié réside à proximité de son lieu de travail, les artisans, commerçants, chefs



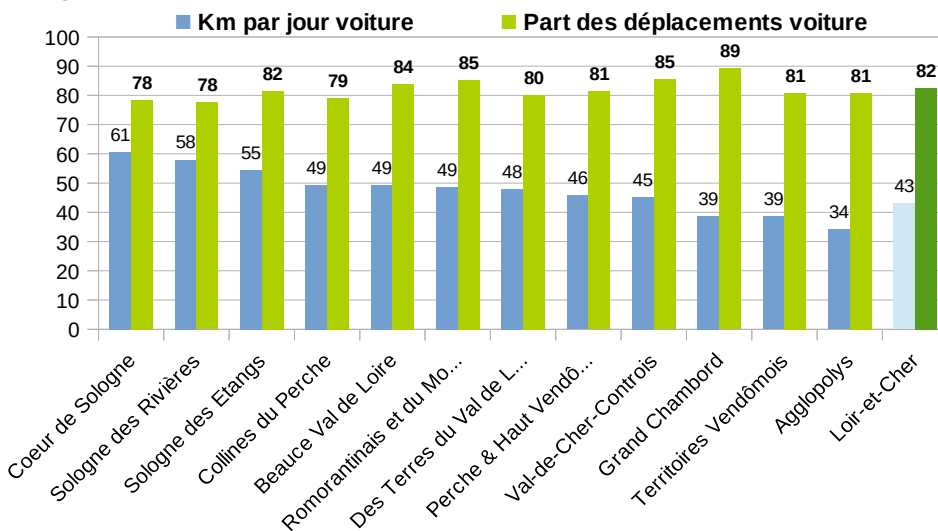
Part des actifs utilisant les transports en commun



Trajets moyens aller/retour en transports en commun



Les actifs des communautés de commune de Cœur de Sologne et de Sologne des Rivières ont les trajets les plus longs en voiture



d'entreprise utilisent un peu moins leur véhicule (78%) pour leur activité, 14 % n'ayant pas de transport et 5 % se déplaçant à pied.

Les cadres utilisent davantage les transports en commun mais sont aussi plus nombreux à travailler à l'extérieur du département.

Les cadres sont aussi un peu moins nombreux à utiliser la voiture (81%) mais parcourent des distances plus élevées, ils sont près de 9 % à prendre les transports en commun dont une forte proportion de ces derniers travaillent dans les métropoles extérieures au Loir-et-Cher.

Par contre les professions intermédiaires et les employés sont les plus nombreux à se déplacer en voiture respectivement 88 % et 86 %. L'utilisation de la voiture est elle aussi en augmentation, 83 % des actifs l'utilisent comme mode principal de déplacement (+3 % en 10 ans). La distance moyenne parcourue pour les trajets domicile-travail est de 45 km par jour en 2016 contre 41 km en 2006 pour les actifs travaillant hors commune.

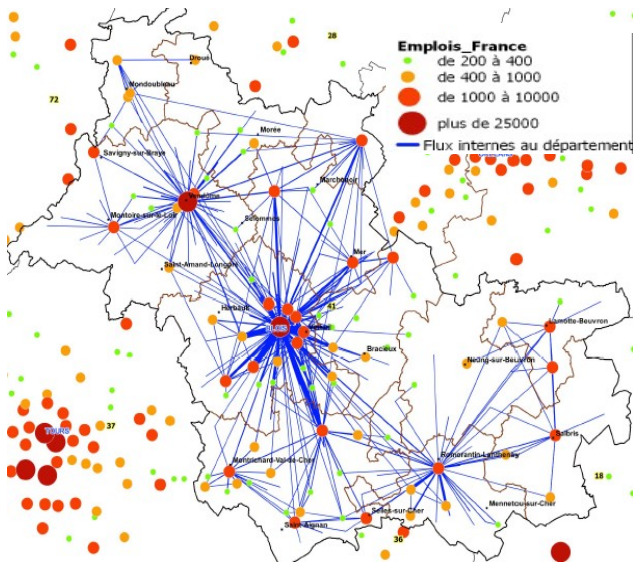
L'ensemble des actifs de Loir-et-Cher ont parcouru 600 millions de km en voiture pour l'année 2019, 94 % de ces kilomètres l'ont été par les actifs travaillant hors commune.

La part des navetteurs en transports en commun a progressé de 11 % ces dix dernières années, ils concernent 3,9 % des actifs avec une proportion d'utilisation plus forte chez les cadres (9%) liée à des déplacements sur les trois principales métropoles que sont Tours, Orléans et Paris.

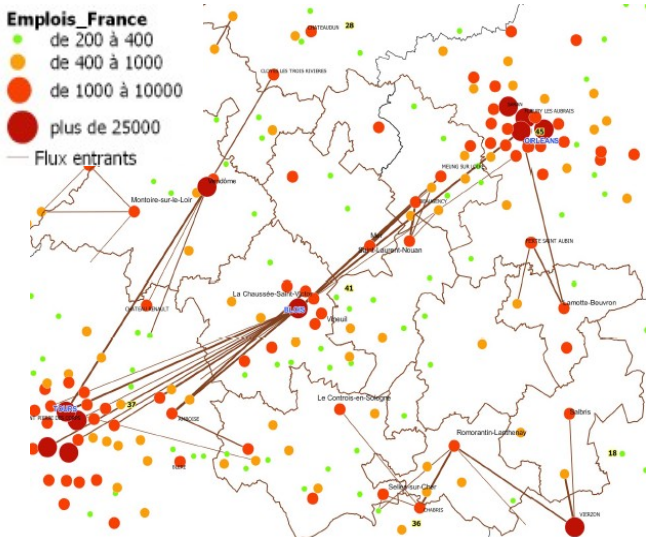
77 km par jour en transport en commun pour les actifs travaillant en région Centre-Val de Loire



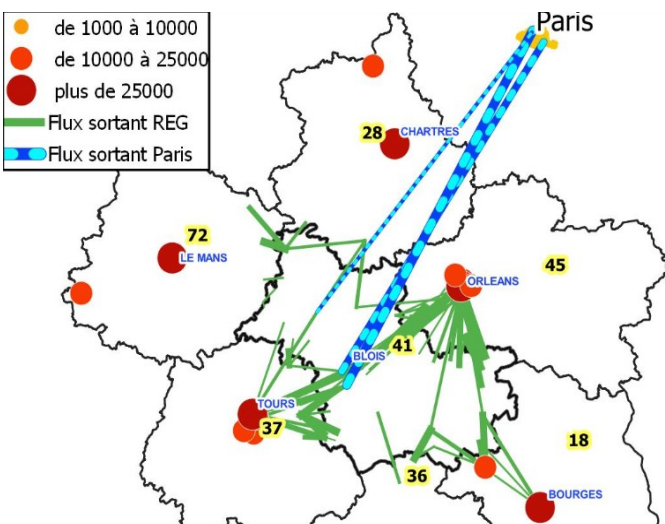
Les flux internes de mobilité (flux > 30 actifs)



Les flux entrants de mobilité des départements limitrophes



Les flux de mobilité sortants vers les départements limitrophes et Paris



Part des déplacements selon les conditions d'emploi

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture	Transports en commun
En contrat d'apprentissage ou de profession.	2,0	11,8	19,6	58,3	8,4
Placés dans une agence d'intérim	0,6	2,1	3,8	91,6	1,9
Emplois aidés	1,9	15,7	8,5	66,5	7,3
Stagiaires rémunérés en entreprise	4,8	6,4	6,1	63,5	19,1
Autres emplois à durée limitée	6,1	7,9	3,1	76,7	6,2
Emplois sans limite de durée	3,3	4,5	3,0	85,5	3,8
Non salariés : Indépendants	20,5	5,4	1,4	70,1	2,7
Non salariés employeurs	16,9	6,5	1,5	74,2	1,0
Non salariés : Aides familiaux	37,8	2,1	2,1	58,0	0,0
Total	5,3	5,1	3,2	82,5	3,9

Autres emplois à durée limitée (CDD, contrat court, saisonnier...)

Les actifs des communes des première et deuxième couronnes de Blois sont plus nombreux à travailler en dehors de leur commune de résidence. Les navetteurs du secteur de Marchenoir et de l'axe Lamotte-Beuvron – Salbris parcourent des distances plus élevées en voiture. Sur ce dernier secteur, ils sont aussi plus nombreux à utiliser les transports en commun.

- les flux internes concernent 85 500 actifs soit 65 % des actifs de Loir-et-Cher.

- 13 500 actifs viennent travailler dans le Loir-et-Cher dont 2 900 en provenance du Loiret et 4 600 de l'Indre-et-Loire.

- Près de 20 000 actifs travaillent en dehors du département, 2 600 se déplacent sur la région parisienne, 7 100 actifs sur le Loiret et 4 400 actifs sur l'Indre-et-Loire.

Méthodologie :

Les distances ont été calculées entre les communes de résidence et les communes de travail.

Le coût kilométrique moyen est calculé sur la base du barème des impôts 2019 coût entre 5 001 et 20 000km par an avec une voiture d'une puissance fiscale de 6 cv ((d x 0.32) + 1244).

Nombre moyen de kilomètres par an et par actif travaillant en dehors de sa commune.

Catégories socio professionnelles	km/actifs hors commune
Artisans, commerçants, chefs entreprise	7 440
Cadres et prof. Sup. intellectuelles	10 431
Professions intermédiaires	9 097
Employés	7 841
Ouvriers	8 345
Loir-et-Cher	8 611

Répartition en % des actifs de Loir-et-Cher selon les types de transports par communauté de communes

EPCI	Pas de transport	Marche à pied	deux roues	Voiture, camionnette	Transports en commun	Nombre d'actifs
Agglopolys	4,3	5,9	3,6	80,8	5,3	41 957
Beauce Val de Loire	6,5	3,7	2,3	83,8	3,7	8 470
Coeur de Sologne	7,1	5,5	4,0	78,3	5,1	4 104
Collines du Perche	10,1	5,5	3,0	79,1	2,3	2 372
Des Terres du Val de Loire	9,0	7,0	3,2	80,1	0,7	2 077
Grand Chambord	3,9	2,6	2,2	89,2	2,2	9 028
Perche & Haut Vendômois	9,9	4,2	2,2	81,3	2,3	3 675
Romorantinais et du Monestois	4,4	5,1	3,3	85,2	2,0	12 672
Sologne des Etangs	9,2	4,2	3,8	81,6	1,3	3 591
Sologne des Rivières	5,5	6,9	4,3	77,5	5,8	4 171
Territoires Vendômois	5,3	5,5	3,5	80,9	4,8	21 023
Val-de-Cher-Controis	5,2	4,5	2,6	85,4	2,2	18 405
Total	5,3	5,1	3,2	82,5	3,9	131 547

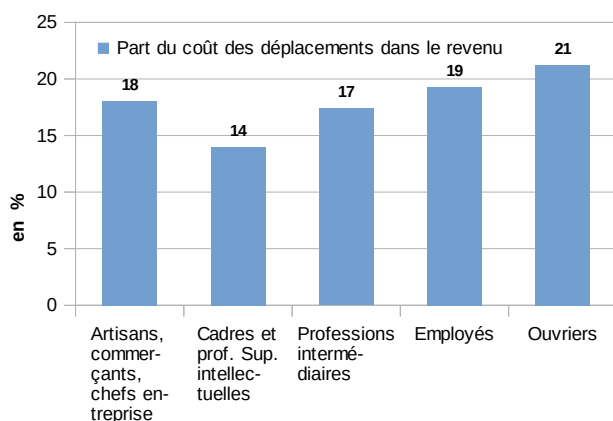
Répartition en % des actifs selon les conditions d'emploi par communauté de communes

	En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	Placés dans une agence d'intérim	Emplois aidés	Stagiaires rémunérés en entreprise	Autres emplois à durée limitée (CDD, contrat court, saisonnier, vacataire)	Emplois sans limite de durée, CDI, titulaire fonction publique	Non salariés : Indépendants	Non salariés : employeurs	Non salariés : Aides familiaux
Agglopolys	2,6	2,2	0,8	0,2	8,4	75,9	5,5	4,2	0,1
Beauce Val de Loire	1,8	2,8	0,6	0,1	7,2	76,0	6,5	4,9	0,2
Coeur de Sologne	2,0	2,1	1,0	0,2	7,4	76,4	6,6	4,3	0,1
Collines du Perche	2,6	1,3	0,6	0,0	8,0	63,9	12,5	10,8	0,2
Des Terres du Val de Loire	1,7	2,2	0,5	0,5	8,2	70,5	8,4	7,3	0,7
Grand Chambord	2,0	2,0	0,4	0,0	7,0	79,2	4,5	4,6	0,2
Perche & Haut Vendômois	2,0	1,6	1,0	0,1	8,1	70,2	11,8	5,1	0,0
Romorantinais et du Monestois	1,3	3,3	0,8	0,1	8,9	72,8	7,8	5,0	0,2
Sologne des Etangs	2,5	1,3	1,3	0,0	6,7	74,7	7,8	5,2	0,6
Sologne des Rivières	2,3	1,9	0,9	0,2	6,1	77,4	6,4	4,6	0,1
Territoires Vendômois	2,1	2,5	1,0	0,1	8,4	72,7	7,6	5,2	0,3
Val-de-Cher-Controis	2,3	2,2	0,9	0,1	9,0	72,3	7,3	5,9	0,1
Total Résultat	2,2	2,3	0,8	0,1	8,2	74,4	6,8	5,0	0,2

Source : INSEE RP 2016, mobilité

Vulnérabilité économique des déplacements

En moyenne, un actif travaillant en dehors de sa commune parcourt environ 8 500 km par an, 10 500 km pour un cadre soit un peu plus de 20 % de plus et 9 100 km pour une profession intermédiaire (+6 %). L'impact sur le revenu de chaque actif est très important, de 14 % pour un cadre à 21 % pour un ouvrier travaillant en dehors de sa commune.



La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a dans ses objectifs d'améliorer la mobilité domicile-travail et d'apporter des solutions alternatives à la voiture individuelle, y compris dans les territoires ruraux. La loi encourage par exemple l'exercice de la compétence mobilité par chaque EPCI. Les intercommunalités qui choisissent de prendre cette compétence pourront proposer de nouveaux services de mobilité telles que les mobilités actives, partagées (mise en place d'une plateforme de covoiturage, mise à disposition de véhicules en autopartage, etc.), ainsi que la mobilité solidaire. A défaut, de compétence par l'EPCI, le Conseil Régional sera autorité de prise organisatrice de la mobilité.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/projet-loi-mobilites#e0>

Pour en savoir plus :

- Insee : Dossier Centre-Val de Loire n°4 - juin 2019